

ASSEMBLÉE NATIONALE

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 2750)

AMENDEMENT

N ° 433

présenté par

M. Venteau, M. Causse, Mme Beaudouin-Hubiere, M. Mis, M. Damaisin, M. Zulesi,
Mme Vanceunebrock, M. Blanchet, M. Vignal, M. Krabal, M. Claireaux, Mme Piron,
Mme O'Petit, Mme Gipson et M. Thiébaut

ARTICLE 33

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.